

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK
Mairie
29510 BRIEC

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2006 A 20 HEURES

A LANDUDAL

Le Président, soussigné, certifie que les convocations ont été adressées aux membres de la Communauté de Communes du Pays Glazik le 12 décembre 2006 pour se réunir à la Mairie de LANDUDAL, Commune membre de la Communauté de Communes, le 19 décembre 2006 à 20 heures.

Le Président,

J. P. LE PANN
Maire BRIEC

Etaient présents : MM. Jean Paul LE PANN, Patrice GUEZENNEC, Fernande PIRIOU, Jean Hubert PETILLON, Didier HERVE, Liliane PREVOST, Lucien KERREC, Anne Marie BOTHEREL, Jean CONAN, Jean-René RANNOU, Jean-Paul COZIEN, Danielle LE STER.

Etait absente excusée : M. Marie Thérèse LE ROY.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2006

MARCHE DE FOURNITURE D'UNE CUISINE POUR LA CRECHE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Considérant les résultats de la consultation effectuée sur la fourniture d'une cuisine pour la Crèche de la Maison de l'Enfance,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Attribue le marché de fourniture d'une cuisine à l'entreprise BARTHELEMY – AUFFRAY pour un montant de **16 407.44 euros H.T. – 19 623.30 euros T.T.C.**

CONSULTATION SUR L'ETUDE D'UN PROJET D'ETABLISSEMENT « MAISON DE L'ENFANCE »

Les résultats seront fournis en janvier 2007, il a été donné un délai supplémentaire aux cabinets d'études pour répondre.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU CONTRAT TEMPS LIBRE 2006 – 2009 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Considérant les objectifs de la Communauté de Communes sur le développement des actions à mener en faveur de la jeunesse :

- Anticiper les demandes quant à l'offre de structures d'animation
 - promouvoir les structures d'animation sur l'ensemble du territoire : information aux familles, aux parents,
 - poursuivre la réflexion autour des politiques éducatives,
 - développer les capacités d'accueil des structures d'animation

- Favoriser l'intégration
 - Développer le travail de terrain – aller à la rencontre des jeunes sur leur territoire,
 - Mener des actions de prévention (actions ponctuelles de prévention santé, actions de parentalité)

- Améliorer la qualité des animations proposées
 - proposer des formations aux animateurs
 - favoriser l'accès aux nouvelles technologies
 - encourager l'expression
 - programmer des activités nouvelles pour chaque tranche d'âge,

Considérant le partenariat mené avec la Caisse d'Allocations Familiales sur les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Décide de renouveler le contrat temps libre avec de nouveaux objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère,

PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE MEDICO SOCIALE

Considérant le régime indemnitaire qu'il est possible d'attribuer à la filière médico-sociale,

Le Conseil Communautaire

- Décide d'attribuer le régime indemnitaire aux grades ci-après de la filière médico sociale

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- la prime de service, la prime spéciale de sujétions, La prime forfaitaire L'indemnitaire horaire pour travaux supplémentaires

EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

- la prime de service, L'indemnitaire horaire pour travaux supplémentaires L'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires :

PUERICULTRICE

- la prime de service la prime de sujétions spéciales la prime spécifique mensuelle la prime d'encadrement

Ces primes seront réactualisées selon les textes en vigueur.

SUBVENTIONS

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Attribue les délibérations suivantes :

CONTACT EVASION	1630.00
TELETHON	400.00

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE TRANSPORT AVEC LA COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORT EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée le projet de renouvellement des conventions de transport avec la C.A.T.

- Transport du samedi vers Quimper : la C.A.T. effectue ce transport de Briec vers Quimper le samedi après-midi, avec un rabattement à la demande des usagers en taxi des Communes du territoire au point de départ de BRIEC. Le coût du transport de l'autocar est pris en charge par le Conseil Général du Finistère. Par ailleurs le coût du taxi reste à la charge de la CC. Du Pays Glazik.
- Transport des jours de marché à Briec : Ce service a également rencontré un vif succès. La dépense de la C.C. du Pays Glazik est de 11.75 € H.T. par jour (forfait) pour frais de gestion à la C.A.T. auxquels s'ajoutent les frais de taxi.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Donne son accord sur le renouvellement de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Compagnie Armoricaine de Transport, en partenariat avec le Conseil Général du Finistère, à compter du 1^{er} septembre 2006.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS 2006

Le Conseil Communautaire, décide

De modifier les budgets 2006 de la façon suivante :

Zone de Kerdalae :	Fonctionnement :	+ 41 382.42 euros
	Investissement :	+ 20 691.21 euros
Budget général :	Fonctionnement :	+ 4 895.06 euros
	Investissement :	+ 494 708.59 euros

Le Président,